

CONSEIL MUNICIPAL 12 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BRUNETEAU Paul, M. DUBRAY Cédric et M. LECOINTE Didier.

Absent : M. BELLIS Gilles

Absents excusés : Mme COLIN Marie-Pierre, Mme GARNIER Arlette et M. SANGNIER Sylvain.

Date de convocation : 05/07/2018

Date d'affichage : 06/07/2018

Nombre de Conseillers : 10

- en exercice : 10

- présents : 6

- votants : 6

M. AUBRY Jean-Louis a été élu Secrétaire de séance.

Lecture et signature de la séance du 8 juin 2018.

OBJET : DELIBERATION N°2018-36 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX MENUISERIES BUNGALOWS 2EME DOSSIER SUITE APPEL OFFRES

Monsieur le Maire revient sur le 2ème projet de remplacement des menuiseries dans les bungalows.

L'opération consiste au remplacement des fenêtres de la chambre mezzanine, de la salle de bains et de la cuisine en PVC haute performance dans les vingt bungalows du Village Vacances et Nature.

Suite à l'appel d'offres diffusé sur le site « achatspublics53 », Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu qu'une seule proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- décide d'accepter l'offre de l'entreprise MALINE d'un montant de 65 796.20 € HT pour les travaux ci-dessus présentés,
- accepte que le plan de financement de ce projet s'articule comme suit :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €
Menuiseries	65 796.20 €	Prime CEE (Certificat d'économie d'énergie)	50 612.46€
		Autofinancement ou Emprunt	15 183.74 €
Total	65 796.20 €	Total	65 796.20 €

➤ autorise le Maire à signer une convention avec la société CertiNergy afin que la commune puisse bénéficier d'une prime CEE (certificat d'économie d'énergie) TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) pour ce projet,

➤ prend note que cet investissement sera réalisé sur le dernier semestre de l'année 2018,

➤ accepte que le Maire signe le devis, l'acte d'engagement du marché et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2018-37 : PROPOSITION GROUPEMENT DE COMMANDE MUTUELLE PREVOYANCE AGENTS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez d'un groupement de commande Prévoyance Maintien de salaire.

C'est une mutuelle que chaque agent peut cotiser par une part décompté sur leur salaire. Actuellement, les agents de la commune cotisent à la Mutuelle Nationale Territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **ACCEPTE** que la commune adhère à ce groupement de commande ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

AFFAIRES DIVERSES :

- **Jardinières bourg** : l'arrosage sera dorénavant réalisé par Mr et Mme LEDEUIL car Monsieur ESNAULT Lucien ne peut plus s'en occuper.
- **Prochain conseil municipal** : en septembre.
M. le Maire clos la séance à 21h30.